



## **Fonds dédié N° 13 – « Informations requises par l'article 29 Loi Energie Climat »**

Ce fonds dédié concerne la gestion d'un portefeuille de titres d'obligations d'émetteurs publics et privés tels que les obligations d'Etat, les Crédits Corporate et titres d'institutions financières qui vise un rendement absolu.

Ce fonds est classé article 8 SFDR depuis septembre 2021 et promeut donc des caractéristiques environnementales /sociales au travers de l'exclusion d'activités controversées au-delà des obligations légales (armement controversé)<sup>1</sup> comme défini par la politique d'exclusion du Groupe Candriam<sup>2</sup> et de l'intégration de facteurs ESG dans la sélection financière des émetteurs.

### **Exclusion des entreprises exposées au charbon et aux infractions environnementales graves**

Dans le cadre de la gestion de la poche entreprises du portefeuille, le fonds exclut les entreprises exposées à plus de 10 % de leurs revenus à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité basée sur le charbon. Au-delà d'être parmi les activités commerciales les plus intensives en gaz à effet de serre et donc incompatibles avec la prise en compte de la problématique du changement climatique, les métaux lourds libérés lors de l'extraction et de la combustion du charbon représentent une réelle menace pour la biodiversité.

En outre, dans le but de réduire - entre autres - les risques liés à l'environnement, l'analyse normative vise à identifier les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée les trois principes du pilier Environnement du Pacte Mondial des Nations- Unies. Par le biais de cette analyse normative, les entreprises ayant commis les infractions environnementales les plus graves ne font pas partie de l'univers éligible du fonds.

### **Intégration de facteurs Environnementaux à la sélection financière des émetteurs**

L'analyse des aspects ESG des entreprises est intégrée dans la gestion financière du portefeuille au travers de la sélection des émetteurs. Cette analyse se base sur la méthodologie propriétaire développée par Candriam<sup>3</sup>. Celle –ci tient compte pour les entreprises

- de l'exposition de leurs activités commerciales aux grands défis du développement durable dont le changement climatique et la gestion des ressources et déchets ;
- de la manière dont elles intègrent dans leurs stratégies et opérations, les intérêts de leurs parties prenantes dont l'environnement.

Pour ce qui est des émetteurs souverains, la sélection des émetteurs intègre l'évaluation développée par Candriam de leur performance sur 4 dimensions essentielles de durabilité dont celle de la gestion du capital naturel.

Le portefeuille participe au programme de dialogue avec les émetteurs<sup>4</sup> au travers des initiatives de collaboration dans lesquelles Candriam s'est engagée et des dialogues directs initiés afin de promouvoir des stratégies et pratiques en faveur de la transition énergétique et plus largement du développement durable.

L'intégration de ces aspects ESG dans la gestion financière du portefeuille se traduit par un score ESG mais ne donne pas lieu au pilotage d'un indicateur particulier en lien avec le climat ou la biodiversité. A ce stade, il n'y a pas d'objectif particulier fixé en matière de stratégie climatique ou de biodiversité.

30 Juin 2022

\*\*\*\*\*

<sup>1</sup> L'exclusion légale relative à l'armement controversé porte sur les entreprises exposées et ce quel que soit leur niveau d'implication à la fabrication ou vente de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes biologiques ou chimiques), indépendamment du chiffre d'affaires généré.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la [politique d'exclusion](#) de Candriam.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur la méthodologie ESG de Candriam, veuillez consulter la section 1.1 et l'annexe I du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet [Candriam | Candriam.fr](#).

<sup>4</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la [politique d'engagement](#) de Candriam ainsi que les sections 6.3 et 6.4 du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet [Candriam | Candriam.fr](#).

## **CANDRIAM France**